

Journal

du Contrat de Rivière

Numéro 6

Janvier 2012

du Haut Adour

Editorial

Initié fin des années 1990 pour une signature en décembre 2001, le Contrat de Rivière du Haut Adour a permis jusqu'en fin 2010, la réalisation de nombreuses opérations de préservation des rivières du Haut Adour.

Sur cette période, les collectivités et usagers ont engagé près de **25 M€** dans leurs programmes :

- de **dépollution** (création ou rénovation de stations d'épuration, réfection des réseaux, mise en place des périmètres de protection des captages d'eau potable...),
- et de **valorisation de l'espace rivière** (restauration des fonctionnalités écologiques des rivières, création de passes à poissons, suppression d'anciens seuils, prise en compte des usagers pêcheurs et navigants, et valorisation touristique de l'Adour par le biais du projet de sentiers Au gré de l'Adour...).

Aujourd'hui, certaines problématiques liées à l'eau perdurent. Chaque territoire, à son échelle d'intervention, se doit de participer à l'**effort collectif** permettant d'atteindre les objectifs de bon état de 2015 imposé par la Directive Cadre Européenne sur l'eau.

Le contrat de rivière étant un outil de travail opérationnel et particulièrement adapté pour répondre à ces enjeux, un second contrat sur le Haut Adour doit permettre de poursuivre les actions engagées sur le haut bassin versant de l'Adour.

Ce numéro vous présente le bilan des dernières années du contrat de rivière et vous informe des réflexions et actions qui sont actuellement menées sur le Haut Adour.

Alain ARAGNOUET
Président du Syndicat Mixte du
Haut et Moyen Adour

♦ Un second contrat de rivière pour le Haut Adour

Réuni le 08 juin 2011 pour prendre connaissance du bilan de la période 2008-2010, le Comité Rivière du Haut Adour¹, à l'unanimité des membres présents, a entériné la poursuite des actions engagées par le biais d'un second contrat de rivière.

En décembre 2010, le Syndicat Mixte du Haut et Moyen Adour s'était d'ores et déjà prononcé favorablement pour animer un outil de gestion intégrée de l'eau faisant suite au premier contrat de rivière.

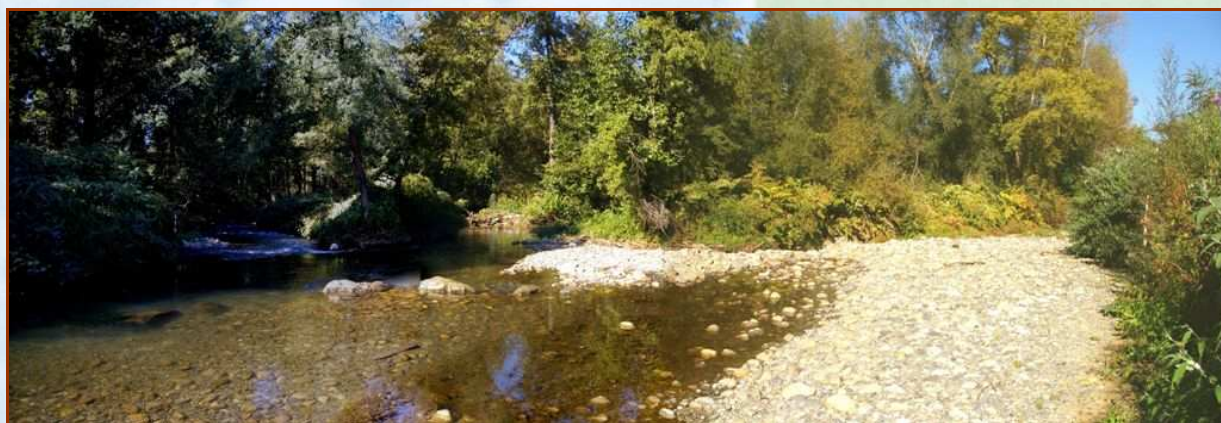
Afin d'être en concordance avec le prochain programme d'aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne², la signature du second Contrat de Rivière du Haut Adour doit intervenir début 2013.

Les premières pistes de réflexion sont les suivantes :

- déclinaison et mise en œuvre du Programme De Mesures dans le but d'atteindre les objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Adour-Garonne,
- lien avec l'émergence du SAGE Adour Amont,
- amélioration des fonctionnalités écologiques de l'Adour,
- mise en place d'une gouvernance du territoire notamment sur les aspects de la gestion de la rivière (avec un élargissement du périmètre d'action vers l'amont et l'aval).

¹ Instance de concertation réunissant les services de l'État, les collectivités, les usagers et les partenaires financiers

² 10^{ème} programme d'intervention sur la période 2013-2018



Octobre 2011 :
changement de lit de
l'Adour à Horgues

Bilan de l'avenant du contrat de rivière

2002 – 2006 : 1^{er} Contrat de Rivière du Haut Adour
14,2 M€ engagés en faveur de l'Adour

2007 – 2010 : avenant au 1^{er} Contrat de Rivière
10,7 M€ engagés en faveur de l'Adour

Les montants indiqués ci-après concernent la période 2007-2010

◆ Volet A : Programme de dépollution 7,6 M€

Le suivi de la qualité des eaux effectué depuis 2002 fait état d'une **bonne qualité générale des cours d'eau** (critères biologiques et physico-chimiques).

Des efforts importants ont été déployés pour arriver à ce résultat : Outre le bon fonctionnement de la station d'épuration de Bagnères contribuant à l'**amélioration de la qualité** de l'Adour à l'aval de l'agglomération, la station d'épuration de La Mongie est désormais **conforme à son arrêté de rejet**.

Les réalisations majeures de cette période concernent le **raccordement des réseaux d'eau usées**

d'Asté (sur la station de Bagnères) et **d'Allier** (sur celle d'Aureilhan), ou encore des travaux d'étanchéité du réseau de Pouzac. Des **études** sont également en cours : diagnostic "assainissement" sur Horgues ; révision du zonage d'assainissement de Bernac-Debat, Bernac-Dessus et Vielle-Adour.

Par ailleurs, la moitié du parc d'installations d'assainissement non collectif a été contrôlée, favorisant la **réhabilitation de plus de 200 dispositifs défectueux**.

Enfin, des démonstrations de techniques alternatives au désherbage chimique ont incité certaines collec-



Poste de relevage (Pouzac)

tivités à élargir la réflexion et élaborer leurs **plans de désherbage**.

◆ Volet A : Eau potable 1,8 M€

Du fait de longues démarches administratives, la mise en place des périmètres de protection des captages se poursuit lentement. Partenaire moteur, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées fait avancer les dossiers par procédures groupées. Aujourd'hui, la définition des périmètres est achevée pour Asté, et en cours pour Labassère, Neuilh, Bagnères, vallée de Lesponne et Campan...

◆ Volet B : Travaux sur les milieux aquatiques 1 M€

La présence d'un technicien rivière sur le contrat de rivière a permis la réalisation de **nombreux chantiers de restauration** et d'entretien sur les cours d'eau du territoire (Haouas, Arrimoula, Lingors, Oussouet...). Ces travaux ont été réalisés en respectant la fragilité des milieux.

Des **seuils sans usages ont été supprimés** (Campan), permettant de contribuer au retour du bon état écologique souhaité. D'autres nécessitant leur maintien ont fait l'objet d'**aménagement** ou d'**équipement**, certains étant encore à la phase d'étude.



Réouverture d'une annexe fluviale de l'Adour à Horgues.
Les arbres ont été extraits par la technique du débardage animal.



Découverte sportive de l'Adour

◆ Volet B : Valorisation touristique 0,13 M€

Le montant engagé concerne essentiellement la mise en place de **pontons de pêche sur le lac de Payolle** et la création d'un **parcours de pêche sur l'Adour de Gripp**, tous deux accessibles par les handicapés.

◆ Volet C : Animation et communication 0,17 M€

L'animation reste primordiale pour mener à bien les actions inscrites dans un contrat de rivière. Elle permet d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans leurs projets et de vulgariser la démarche auprès de publics variés (scolaires, étudiants, journées grand public...). Dans ce but, le Syndicat Mixte du Haut et Moyen Adour emploie une personne à temps plein.

Le point sur...

... la définition de l'espace de gestion de l'Adour

◆ Un contexte local et... national

Depuis près de 20 ans, de très nombreux travaux de restauration des rivières ont été réalisés sur le Haut Adour. La mise en œuvre du premier contrat de rivière a permis d'harmoniser les pratiques voire de les faire évoluer. Un constat important ressort de toutes ces années d'expérience : **l'Adour ne peut être maîtrisée**, elle doit être accompagnée dans son fonctionnement naturel.

Par ailleurs, la Directive Cadre Européenne sur l'Eau nous indique que si rien n'est fait, l'Adour sur sa partie amont n'atteindra pas un bon état global en 2021. Pour y remédier, il est nécessaire de travailler à **l'amélioration des fonctionnalités écologiques** des cours d'eau.

La confrontation de ces deux états de fait nous impose une réflexion plus globale : l'Adour nécessite désormais la mise en place d'une **gestion intégrée** à long terme, objet de l'étude à venir.



Mobilité de l'Adour en amont du pont d'Arcizac-Adour

Éléments clés de l'étude

Périmètre : bassins versants de l'Adour (Aureilhan & Tarbes inclus) et de l'Oussouet

Environ **100 km de cours d'eau** concernés

3 phases :

- ~ **État des lieux** : connaissance de terrain, compilation des données existantes
- ~ **Concertation** : définition et hiérarchisation des enjeux du territoire, délimitation d'un espace et des objectifs de gestion de l'Adour, réflexion sur la gouvernance
- ~ **Rédaction du plan de gestion des rivières du Haut Adour** et de ses indicateurs de suivi, création d'un outil de communication (vulgarisation de la démarche)

Une phase complémentaire de l'étude permettra d'obtenir le **document réglementaire** qui autorise la réalisation des travaux définis précédemment.

◆ Objectifs attendus

Décliné sous forme de fiches "actions", le plan de gestion des rivières du Haut Adour est prévu pour une **durée de 5 ans**. Il enrichira le volet B "amélioration des fonctionnalités naturelles de l'Adour" du contrat de rivière en cours d'élaboration. Ce plan permettra d'avoir une **parfaite connaissance des travaux à engager** (période de réalisation, montant...), et d'**optimiser les moyens** techniques et financiers de réalisation.

... l'aboutissement d'*Au gré de l'Adour* après de nombreuses années d'incertitude

◆ Un dossier historique

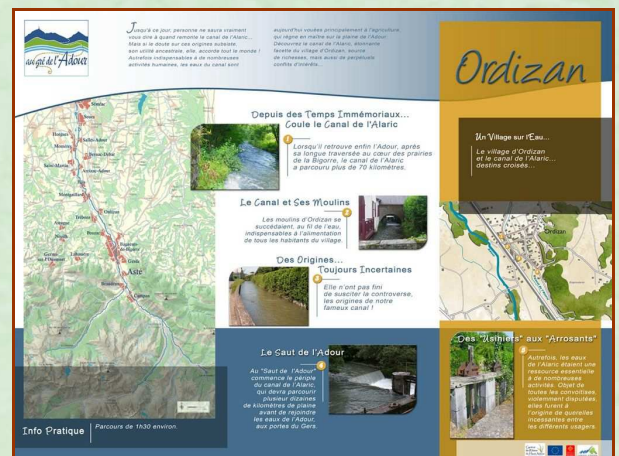
Le concept est posé dès 2006 : *Au gré de l'Adour* sera un ensemble de **circuits de promenade** qui permettra la **mise en valeur et la découverte du patrimoine bâti lié à l'eau**. Un partenariat privilégié s'établit avec **11 communes candidates**, afin de concevoir les thématiques et vérifier la véracité des textes rédigés.

Le plan de financement du projet a pu être bouclé en 2010 après de nombreuses recherches et sollicitations.

◆ La mise en œuvre en 2012

La conception graphique du produit arrive à son terme. Courant 2012, vous découvrirez les panneaux d'accueil et d'interprétation des 12 boucles créées.

Afin de présenter la totalité des thématiques, un livret d'une centaine de pages sera édité. Cet ouvrage sera le support principal de vulgarisation du projet.



Le thème développé à Ordizan concerne le canal de l'Alaric

Nous vous donnons rendez-vous à :

**Arcizac-Adour - Asté - Beaudéan - vallée de Lesponne - Bagnères-de-Bigorre
Campan - Montgaillard - Labassère - Ordizan - Pouzac - Salles-Adour**

La Loutre d'Europe

Une espèce emblématique en voie de recolonisation

Autrefois présente dans toute la France, la Loutre a vu sa population fortement diminuer jusque dans les années 1970 en raison de son piégeage et de la pollution des milieux qu'elle affectionne. Cette espèce est aujourd'hui présente sur la **façade atlantique** et dans le **massif central**, et commence à reconquérir son ancienne aire de répartition.

Les quelques noyaux de population qui ont pu subsister dans le massif pyrénéen permettent désormais une **recolonisation progressive de nos vallées**.

♦ La Loutre symbolise les milieux préservés

Ce mammifère discret apprécie tous les **habitats aquatiques** (rivières, lacs, marais...) de plaine et de montagne. Cela ne l'empêche pas de parcourir de grandes distances éloignées de tout point d'eau. Elle a déjà été observée à plus de 2000 m d'altitude dans le Parc National des Pyrénées...

La Loutre est avant tout individualiste et territoriale. Un mâle couvre en moyenne une vingtaine de km de cours d'eau et englobe le territoire de plusieurs femelles.

Étant au sommet de la chaîne alimentaire, sa présence sur un territoire est un **gage de bonne qualité** des milieux qu'elle fréquente.

Carte d'identité de *Lutra lutra*

- Famille des **Mustélidés** (Belette, Vison, Martre)
- 6 à 11 kg / 1 à 1,30 m de long (1/3 de queue)
- Espérance de vie moyenne : **5 ans**
- **Corps hydrodynamique** adapté à la vie en milieu aquatique : silhouette allongée, pattes palmées, pelage isolant marron foncé (plus clair sur le ventre) constitué de plus de 60 000 poils/cm²
- **Carnivore** opportuniste qui apprécie particulièrement le poisson, mais également les amphibiens (grenouilles...), les petits mammifères et oiseaux, ou encore les invertébrés aquatiques

♦ Une espèce fragile en France

Aujourd'hui légalement protégée, la Loutre est classée dans la catégorie **vulnérable** (Liste Rouge de l'UICN), voire en grave danger selon les régions : La recolonisation du territoire s'effectue de manière lente, du fait d'un taux de reproduction faible et d'une mortalité élevée des loutrons.

Un **plan national d'actions** est engagé sur la période 2010-2015. Il vise à mieux **connaître** l'espèce (étude, communication) afin de prendre en compte sa présence dans les plans d'aménagement du territoire.

Depuis le début du Contrat de Rivière du Haut Adour, les travaux effectués sur l'Adour sont réalisés dans le **respect de cette espèce**.

♦ Les menaces qui pèsent sur la Loutre

Chassée jusqu'en 1972 pour sa fourrure et parce qu'elle était considérée comme une "mangeuse de poissons" concurrente de l'homme, la Loutre est aujourd'hui **victime du trafic routier** aux abords des cours d'eau.

Les **modifications portées à son habitat** (drainage, assèchement, curage des rivières, dégradation de la végétation de berge, pollutions...) contribuent à son dérangement : les zones de quiétude dont elle a besoin se réduisent.

Souhaitons que les actions du plan national *Loutre* produisent les mutations favorables au retour de cet animal au fort capital sympathie !



La femelle donne naissance à une portée annuelle de 1 à 3 loutrons



Empreinte de Loutre (4 à 5 cm)



L'Adour dans sa partie amont, particulièrement appréciée par la Loutre

Parlez-vous loutre ?

EPREINTE : crotte, déposée pour délimiter le territoire et communiquer. Sent le miel, l'huile de lin, et le poisson

VIBRISSE : long poils de moustache, détecteur d'obstacles et de proies en plongée

CATICHE : gîte de repos : terrier (souvent dans la berge), cavité rocheuse, couche à l'air libre (ronciers...)

Bulletin annuel édité par le
Syndicat Mixte du Haut et Moyen Adour
Tirage 13 500 exemplaires

Rédaction et conception : Marion CHERRIER
Impression encre végétale sur papier recyclé :
Images Arts Graphiques – Tarbes – 05.62.51.05.31

Avec la participation
financière de :



et



Pour nous contacter :

Syndicat Mixte du Haut et Moyen Adour

1, av. des Victimes du 11/06/44 – 65200 Bagnères-de-Bigorre

Tel : 05.62.95.11.14 – Fax : 05.62.91.92.32

contrat.riviere.haut.adour@wanadoo.fr

<http://www.cr-hautadour.com/>